

– TERRE D'Émeraude Communauté –
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°172/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 039-200090579-20221214-D_2022_172-DE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 73
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 17

Date de convocation :

08/12/2022

Date d'affichage :

19/12/2022

Votants :	95	Pour :	95	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (73) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (17) : BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à CAPELLI Sophie ; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; PANISSET Marilynne à CHATOT Patrick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; VACELET Jean-Marie à GAMBEY Olivier.

Excusés : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; PAGET Jean-Marie ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROZEK Evelyne.

Absents : BANDERIER Dominique ; MAILLARD Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre Rémy.

Objet : ECONOMIE : ZAE Val Suran : vente de la parcelle AB 306, 307 et 308

Rapporteur : LONG Grégoire

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Terre d'Emeraude Communauté commercialise des parcelles en Zone d'Activités Economiques.

La délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2008 de l'ancienne Communauté de communes Petite Montagne avait fixé le prix du terrain situé sur la ZAE d'Arinthod à 2,50€ le m² HT ;

Sur la Commune de Val Suran, la collectivité, par une délibération en date du 16 décembre 2021, a acté la vente de la parcelle cadastrée AB 308 d'une superficie totale de 1513m², issue d'un découpage de la parcelle cadastrée AB 262, à la société JFG, garage automobile, représentée par Monsieur Jean François Guyot.

Pour des raisons personnelles, Monsieur Guyot n'a pas souhaité donner suite à cette opération. Cependant, comme indiqué dans la délibération en date du 16 décembre 2021, il apparait que Monsieur Guyot occupe sans autorisation une partie de la parcelle 262 pour stocker du carburant. Afin de régulariser la situation, Monsieur Guyot accepte d'acheter la partie de la parcelle qu'occupe sa société.

De plus, afin de permettre l'achat de la partie occupée mais également afin de faciliter l'installation d'un nouveau porteur de projet, la Communauté de communes souhaite procéder à un nouveau bornage en vue de vendre les parcelles comme suit :

- Parcelle AB 306, située en contre-bas, d'une superficie de 1802m², sous réserve de bornage, à la société Alter Loci, SAS d'architecture, représentée par son Président Monsieur Florent BOYER, sise 32 rue de Sansy 74600 ANNECY
- Parcelle AB 308, située en contre-haut, d'une superficie de 1043m², sous réserve de bornage, à la société JFG, représentée par Monsieur Jean François Guyot, sise 30 route de Bourg, 39320 VAL SURAN

De plus, la collectivité souhaite céder la parcelle AB 307, d'une superficie de 169m², sous réserve de bornage, à la Commune de Val Suran à des fins de maintenance technique des réseaux d'eau potable. La société Alter Loci sollicitant un nouveau bornage, elle prendra en charge les frais afférents.

La COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI, dans sa séance du 28 novembre 2022 a émis un avis favorable,

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 décembre 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE CEDER à la société JFG, représentée par Monsieur Jean François Guyot, sise 30 route de Bourg, 39320 VAL SURAN, la parcelle cadastrée AB 308 d'une superficie de 1043m², sous réserve de bornage au prix de 2,50€ HT le m².

DE CEDER à la société Alter Loci, SAS d'architecture, représentée par son Président Monsieur Florent BOYER, sise 32 rue de Sansy 74600 ANNECY, la parcelle cadastrée AB 306, d'une superficie de 1802m², sous réserve de bornage au prix de 2,50€ HT le m².

DE CEDER à la Commune de Val Suran, représentée par son Maire, Monsieur Frédérique BRIDE, la parcelle cadastrée AB 307, d'une superficie de 169m² sous réserve de bornage, à des fins de maintenance technique de canalisations à l'euro symbolique étant entendu que la Commune se charge de l'entretien de cette zone.

DE CHARGER Maître MENIAL-DESMARE, notaire à Arinthod, de rédiger les actes notariés, précisant que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs et que les frais de bornage seront à la charge de la société Alter Loci.

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

